

# LES FANTE ET LE COMMERCE DU POISSON EN CÔTE D'IVOIRE : XIX<sup>e</sup> SIECLE A 1955

**Mathieu MIESSAN**

*Université Alassane Ouattara*

*koblanottou@gmail.com*

## Résumé

*Certains Africains ont été de véritables acteurs dans les activités économiques à savoir : l'agriculture, le commerce, l'artisanat, la pêche etc. Les Fante peuple akan ont eu pour principale activité l'agriculture et la pêche. Cette dernière profession a une grande importance pour ce peuple dans la mesure où elle leur permit de migrer en Côte d'Ivoire. En territoire ivoirien, ils mettent leur savoir-faire dans la pêche et le commerce du poisson. Cette étude a pour objectif d'analyser les facteurs et les moyens mis en place par les Fante pour monopoliser les activités commerciales du poisson. La question de cette étude est de savoir : la place des Fante dans le commerce des ressources halieutiques en Côte d'Ivoire du XIX<sup>e</sup> siècle à 1955. Pour résoudre la problématique, une démarche méthodologique axée sur la collecte de sources orales, imprimées, d'archives et la documentation bibliographique a été adoptée. La consultation et la confrontation des données issues de ces sources ont permis de comprendre le rôle joué par le Fante dans cette activité.*

**Mots- clés :** *Fante, commerce, poisson, Côte d'Ivoire.*

## Abstract

*Some African people have been genuine players in economic activities such as their main activities. Fishery was of a great importance for the Fante insular as it allowed them to migrate to Côte d'Ivoire. Once in the Ivorian land, they use their know-how in the fish trade domain of which they are producers. This study's aims to analyze the factors and the means used by the Fante to get sufficient command of the fish trade. The central question of this analysis is to know the role of the Fante in the fishery resources trade in Côte d'Ivoire from the 19th century to 1955. To solve this problem a methodological approach based on the collection of oral sources, printed documents, archives sources and bibliographical documentation has been adopted. The consultation and the cross-checking of the those data have helped us understand the role of the Fante in this activity.*

**Keywords :** *Fante, commerce, fish, Côte d'Ivoire*

## Introduction

Les Fante de Côte d'Ivoire sont originaires de la Gold Coast (le Ghana actuel), précisément, Techiman dans le Bono (J.K. Fynn, 1976 : 5, K.E. Gyamfi, 1975 : 19-23, J.M. Sarbah, 1897 : 2-3). Ils atteignirent la Côte de l'Or, avant l'arrivée des Portugais au XV<sup>e</sup> siècle (E. Terray, 1995 : 127, R.K. Allou, 2002 :188, R. Shumway, 2011 : 31). Sur la côte, ils ont

pour activités principales : l'agriculture et la pêche. La pêche devient très importante, avec l'introduction de certains instruments de pêche par les Portugais (J.B.M.W. Ballong, 1993 : 130). Ainsi la production connaît un rendement croissant. A partir du XVII<sup>e</sup> siècle, certaines zones comme Anecho dans le Togo actuel reçoit des pêcheurs fante (N.L. Gayibor, 1996 : 15). Ils s'installent dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle sur la côte ivoirienne pour l'exploitation des espèces marines. Celle-ci débouche à la transformation, permet la commercialisation des produits de pêche. Ils sont des pêcheurs, mais aussi des commerçants. La maîtrise des mécanismes commerciaux issue d'une longue tradition et une liaison avec la pêche, les amène à pratiquer le négoce du poisson dès leur arrivée. Ils continuèrent l'exercice de cette activité, pendant et après la colonisation française.

Cette étude a pour objectif d'analyser les facteurs et les moyens utilisés par les Fante pour consolider le monopole du commerce du poisson. De cette constatation nous nous posons la question de savoir : quelle fut la place des Fante dans le commerce des ressources halieutiques dans la colonie de Côte d'Ivoire du XIX<sup>e</sup> siècle à 1955 ?

Notre étude part du XIX<sup>e</sup> siècle à 1955. Le XIX<sup>e</sup> siècle est la première période marquant l'arrivée des pêcheurs fante sur la côte ivoirienne. Quant à la deuxième période 1955, elle cadre l'arrivée des premiers navires pour répondre aux exigences d'une flottille ivoirienne capable de donner une nouvelle capacité à la pêche industrielle (P. K. Anoh, 1994 : 112). L'examen de cette question nous a amené à adopter une démarche méthodologique axée sur la collecte des sources orales, imprimées, et une documentation bibliographique centrée sur les ouvrages et les travaux scientifiques. L'analyse critique des données issues de ces sources, de la documentation bibliographie et leur confrontation, ont permis d'éclairer le rôle des Fante dans le commerce du poisson en Côte d'Ivoire. Celle-ci nous permet d'articuler notre étude autour de trois parties : la première partie étudie les conditions qui ont favorisé la pratique du commerce du poisson par les Fante, ensuite la deuxième partie analyse les stratégies mises en place pour le développement de ce commerce et enfin la troisième partie souligne la décadence de cette activité.

## 1- Les conditions favorables à la pratique du commerce du poisson par les Fante

Les Fante ont été incontournables dans le commerce du poisson en Côte d'Ivoire. L'importance de ces derniers dans cette activité découle d'un attachement à la pêche, une absence de l'exploitation des ressources halieutiques par les peuples de la Côte d'Ivoire en mer et le fait que le poisson soit une denrée essentielle pour la population ivoirienne.

### *1-1- La pêche : une activité intimement liée à la vie des Fante*

La pêche est un secteur économique vital pour les Fante, qui la pratiquent avec assez d'abnégation et de détermination. En d'autres termes, ils consacrent toute leur énergie à cette activité. Ils sont des pêcheurs par essence. Elle est essentielle. Elle est l'un des principaux traits de caractère de la société de ce peuple. Ce trait lié à cette activité fut perçu par Pacheco Pereira l'un des fondateurs du château de Saint George de Mina en 1842 et aussi gouverneur de 1520 à 1523 :

A vingt lieues au-delà de "Cabe do Carco" (Cape Coast) se trouve un promontoire que nous appelons "Cabo das redes" à cause de la multitude de filets qui furent trouvés là, lorsque cette terre fut découverte. Tout le pays situé entre ces deux promontoires est relativement élevé et montagneux. Entre ceux-ci, le long de la côte se trouvent trois établissements de pêche, Fanti grand, Fanti le moins grand, et Sabuu le moins grand (1956 : 122).

Par ailleurs, leur ingéniosité, abnégation, détermination dans cette activité est soulignée par Pieter de Marees en ces termes :

La plus grande diligence et vigilance dont ils usent ils le démontrent au pescher, car dès leur jeunesse ils vont exercer et nourris a cela, ils pêchent par toute la semaine hormis au mardi qui est leur Saboth qu'ils ferient et ne vont point en mer à pescher. Ils ont aussi des saisons de l'année auxquels ils usent tels poissons, ils servent de plusieurs instruments pour pescher en prenant aussi beaucoup de sortes de poissons comme cy apres sera deduit, ils peschent souvent de nuit et font des instruments comme torches qu'ils prennent allumées en l'une des mains ayant en l'autre une frurche estant ainsi debout en la canoe en laquelle le pilote est assis derniere qui la conduit, quant ils voyent le poisson qui la court vers la flamme ils lui lancent la frurche au corps et le prennent [...] (1605 : 48-49)<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Cette citation est issue d'un français ancien.

Aussi Nicolas Villaut met en exergue aussi l'attachement des Fante à la pêche. Il note :

La pêche estant leur principale étude, tous les matins vous voyez sortir vingt ou trente canos, selon qu'il s'entrouve au Port qui se dispersent par après en mer. Dans chacun il y a ordinairement deux hommes l'un pour pescher l'autre pour conduire le canos, aupres d'eux leurs sabres et du pain, leurs canos sont les plus beaux des costes, peints et enjolivez et dont ils prennent grand soin. Ils y attachent des Fetiches pour les conserver et lorsqu'ils sont de retour de la pesche les mettent a l'abry sous une hale, ils sont legers que deux hommes les portent facilement. Ils sortent ainsi le matin, non pas dans pensée qu'ils prendront plus de poissons ; mais parce que le vent vient qui les pousse en mer, et que le soir celui de la mer les ramene en terre et tous les jours de la semaine excepté le dimanche [...] (1669 : 324-326).<sup>2</sup>

L'analyse des sources européennes de la période du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle met en relief la primauté de cette activité pour les Fante. Celle-ci les amène à migrer vers les zones susceptibles de répondre à leurs exigences de production. Avant l'arrivée du colonisateur, la Basse-Côte constitua un bassin d'immigration définitive ou temporaire pour les pêcheurs fante qui vinrent s'établir pour l'exploitation des ressources halieutiques (V. Bonnacase 2001 : 5).

La Côte d'Ivoire possède de zones riches en espèces marines dont l'exploitation est destinée à la consommation, mais aussi à la commercialisation. Par cette donnée, il y a un lien entre l'exploitation et le commerce des espèces marines. La pratique de la pêche est une activité qui défie le temps du Fante dans la mesure où, il consacre toute son énergie. Cet attachement met en exergue la spécialisation des Fante à cette activité avec l'usage de nombreuses méthodes et techniques. La pêche est l'activité essentielle des Fante et permet d'assurer leur survie, mais aussi d'échanger avec d'autres peuples. Cette spécialisation est absente chez les peuples côtiers de la Côte d'Ivoire. Cette absence va être un atout favorable pour les Fante dans l'exploitation et la commercialisation des poissons.

### ***1-2- Une absence de spécialisation du métier de pêche en mer par les peuples côtiers de la Côte d'Ivoire***

La spécialisation de certains peuples à la pêche est un phénomène décrit par les sources, durant les périodes précoloniales et coloniales. Les

---

<sup>2</sup> Cette citation découle d'un français ancien.

peuples de la Côte d'Ivoire sont avant tout des agriculteurs, paysans profondément attachés au terroir. Ils consacrent la majeure partie de leur temps à l'agriculture à dominance tubercule. Celle-ci est due à la richesse de la forêt, favorisant ainsi son essor. L'originalité de cette civilisation agraire répond à une structure sociale constamment égalitaire, une politique basée sur la production agricole de tubercules destinée à l'autosubsistance. Ainsi le territoire ivoirien est un espace ancien des plantes alimentaires, notamment, des tubercules développées avant l'introduction des plantes dites originaires asiatiques ou américaines (G.B. Niangoran, 1984 : 44).

Ces données témoignent de la valeur moindre, qu'ils accordent à la pêche en mer. Outre les Kroumen (C. Wondji, 1985 : 102, C.Y. Kouakou, 2016 : 178), les Alladian (M. Auge, 1969 : 145-149, A. De Surgy, 1965 : 55), les Avikam (F. Zarara, 1982 : 55) qui portaient peu d'intérêt à cette activité, l'exploitation des ressources halieutiques est centrée sur les eaux continentales par ces peuples : les Ehotilé (G. Loyer, 1714 : 158-163, C.H. Perrot, 2006 : 192, S.A. Angoua, 2014 : 277-282), les Odzukru (J.M.E. Latte, 2009 : 155-165), les Ebrié (G.B. Niangoran, 1969 : 72) etc.

Cette concentration de ces peuples autochtones à la pêche continentale est confirmée par Fleurey qui note :

Les indigènes autochtones (Alladians, Brignans ou Avikam, Adiokrous, Ebriés au nombre d'une quinzaine de mille sont les seuls à pratiquer la pêche, en lagune et s'en réservent jalousement le privilège. Il est du reste nécessaire d'ajouter, et c'est montrer toute l'importance de cette industrie, qu'un nomade infiniment plus élevé d'indigènes, pour ainsi dire la totalité de la population côtière ou riveraine, se livre journellement aux industries dérivées de la pêche : construction et répartition des pirogues et des filets, découpages, séchages, préparation et vente du poisson (Fleurey auteur cité par K. Delaunay, 1995 : 243).

La caractéristique de la pêche des peuples de la Côte d'Ivoire durant les périodes précoloniale et coloniale est la pêche en lagune. L'importance des ressources halieutiques, à savoir, la qualité nutritive et son intérêt commercial amène A. Gruvel à révéler qu'il est nécessaire pour l'Administration coloniale de sauvegarder et de bonifier cette industrie. Il note en ces termes :

Il n'y a qu'un seul moyen, pas deux d'atteindre ce résultat. C'est de multiplier et de perfectionner les pêcheries indigènes. Tandis en effet, que les industries à forme métropolitaine ne peuvent s'installer que

dans les régions déterminées ou l'importance des poissons est suffisante pour permettre une grosse production proportionnée aux frais élevés de l'exploitation, les pêcheurs indigènes n'ayant que des frais extrêmement réduits, peuvent se contenter d'une faible production et, par conséquent, s'installer à peu près partout (1928 : 199).

Certes, il met en avant les moyens financiers pour expliquer le manque de production adéquate pour la consommation de la population, mais soulignons l'absence de métier de pêche en mer. L'inexistence de la pêcherie à forme métropolitaine en Côte d'Ivoire est la cause de cette carence de production halieutique en abondance. Or la pêcherie à forme métropolitaine est à la pêche que les Fante pratiquent. Leur exercice se fait en mer avec des moyens adéquats. Les pêcheurs fante : « qui se livrent à la pêche en mer étant bien outillés et fort habiles, ne représentent cependant qu'un petit nombre (une centaine répartie en quelques colonies de 15 à 20 personnes » (Fleurey, 1923 : 1-2). Ils exercent cette activité sans aucune crainte de la traversée de barre dangereuse.

L'absence des peuples autochtones de Côte d'Ivoire dans l'industrie de pêche en mer est liée à leur concentration à l'agriculture et leur proximité des cours d'eau permettant ainsi, d'exploiter les ressources de ces eaux continentales. Ils expriment une inquiétude voire une insécurité face à l'Océan Atlantique. Les traditions orales soulignent que les vagues gigantesques, les tempêtes causaient la mort de toute personne qui essaie de s'aventurer en mer. Or les eaux continentales ne sont soumises à aucun de ces événements. C'est la raison de la prédilection de ces peuples, à exploiter les eaux de l'intérieur de la terre. Cette préférence est liée aussi au manque d'expertise en mer et l'inadaptation de leurs instruments à cette activité. Cette carence de tradition de pêche en mer est due à certaines variations dépendantes des phénomènes historiques comme : l'établissement des peuples dans les zones forestières, l'installation des autorités politiques de diverses natures, l'importance des échanges commerciaux à base agricoles avant l'arrivée des Européens sur la côte ivoirienne.

Ces éléments expliquent la raison du détournement des autochtones de la Côte d'Ivoire à la pêche en mer. L'absence de tradition de pêche en mer par ces peuples fut un atout favorable pour les Fante, qui forment l'une des anciennes communautés de pêcheurs professionnels et d'excellents du Golfe de Guinée. Ils mettent leur expertise à l'exploitation des ressources halieutiques de ce pays. Elles constituent pour la population ivoirienne une denrée essentielle.

### ***1-3- Le poisson : une denrée essentielle de la population de Côte d'Ivoire***

Le poisson était la première source de protéines animales de consommation journalière des populations de la côte et de la zone forestière ivoirienne. Il est un produit indispensable dans l'alimentation des peuples. Cette donnée garde encore son importance de nos jours, car il est : « la protéine animale la plus accessible à la population et surtout aux couches de la population les plus défavorables » (FAO, 2008 : 7). Son accessibilité est identique à la période précoloniale et coloniale par les populations des différentes couches sociales. Les sources d'archives du XX<sup>e</sup> siècle mettent en évidence la place primordiale du poisson dans l'alimentation de la population des centres urbains et ruraux. Il est noté :

La population européenne consomme le poisson frais. Les indigènes le mangent frais et séché ou plutôt fumé. Le fumage se fait à l'aide de clayonnages placés à un mètre au-dessus de petits foyers de copeaux, il dure entre une ou deux heures suivant l'épaisseur du poisson. Le poisson n'est jamais salé. Le poisson est consommé frais ou fumé. Quand, il est fumé, il sert à saisonner du riz, à accompagner des pains de manioc ou de bananes, il est aussi préparé avec des sauces à huile de palme ou d'arachides.<sup>3</sup>

Le poisson est un produit essentiel et très prisé par la population de la côte et celle de l'intérieur. En effet, dans les zones côtières et de l'intérieur, il apparaît comme un des produits atypiques dans la vie quotidienne des peuples de l'intérieur. Il fut un facteur déterminant dans la naissance et le développement des relations entre les Fante et les peuples de la Côte d'Ivoire (J. Gaston, 1944 : 129). Cette idée est confirmée par J.M.E. Latte, pour qui

[...] la côte maritime exporte dans le Haut-Ebrié, les harengs, le thon, le requin, la dorade, le capitaine, et tous les fruits de la mer. Les produits halieutiques sont échangés soit frais ou fumé. Parmi ces poissons, les plus prisés sont le hareng et le requin. En effet, le hareng fumé, vendu grappes de huit (8) à dix (10) est la principale protéine halieutique des peuples situés au-delà des littoraux maritime et lagunaire. Ce poisson était consommé dans toutes les familles (2009 : 232).

Les Fante ont été les principaux fournisseurs des produits halieutiques aux peuples de la Côte d'Ivoire du XIX<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle. De plus, le hareng est le principal poisson pêché et commercialisé par les

---

<sup>3</sup> ANCI 1QQ 22 Colonie de Côte d'Ivoire. Correspondance et questionnaires relatifs à la pêche dans les colonies françaises.

Fante. Le poisson qui provenait de la côte, a joué un rôle important dans le développement de l'économie entre les deux zones. Il est apprécié par ces populations. Car il avait un coût moindre et une saveur plus ou moins salée. Ce qui permet à la cuisson de bénéficier du sel dans la mesure où, il était un produit précieux et seul, les personnes de haute classe pouvaient s'acquérir. Par ce poisson, l'acquéreur bénéficiait aussi de ce produit si important. Ainsi il devient un produit de haute qualité pour la société ivoirienne. Par son besoin essentiel pour les peuples de la Côte d'Ivoire, il est le produit d'exportation, le plus important sur la côte et vers les zones de l'intérieur pour les Fante. Cette commercialisation vers l'intérieur a été possible grâce aux infrastructures routières.

## **2- Les stratégies commerciales mises en place par les Fante pour le développement du commerce du poisson**

Les Fante ont un monopole de la production des ressources halieutiques en Côte d'Ivoire. Ce facteur leur permet d'être des acteurs incontestables dans le circuit commercial du poisson. Ils s'appuient sur le commerce de proximité et celui de l'intérieur.

### ***2-1- Le commerce de proximité***

Les Fante sont eux-mêmes producteurs du poisson. Ainsi pour donner une véritable orientation et un développement à leurs activités commerciales, ils mettent en place la stratégie du commerce de proximité. Cette méthode constitue à vendre les produits halieutiques dans les localités environnantes de leurs lieux de pêche. Cette stratégie adoptée par les Fante, leur permet de s'octroyer le commerce du poisson, mais aussi de faire écouler leurs produits dans un délai le plutôt rapide. La possibilité d'écouler les ressources halieutiques le plutôt possible, afin d'éviter une quelconque détérioration de ces produits, était le seul moyen efficace pour eux d'adopter cette technique.

Les localités environnantes de leurs lieux d'établissements sont les zones privilégiées d'échanges de leurs produits halieutiques. Ces localités étaient des centres commerciaux à consommation importante du poisson. Les villes comme Grand-Bassam, Bonoua, Port-Bouët étaient des centres commerciaux très importants. Leurs populations consommaient assez le poisson. Ainsi les ressources halieutiques étaient écoulées tranquillement.<sup>4</sup> Une autre information est donnée par Mamae

---

<sup>4</sup> Enquêtes orales réalisées le 20-10- 2018 à Port-Bouët auprès de Kouamé Sam.



Adjoua Atta concernant la commercialisation du poisson : « Les poissons pêchés par les Fante à Azuretti, après la transformation sont conduits dans les marchés de Grand-Bassam, Moossou, Yaou, Bonoua. Ils étaient achetés rapidement dans les marchés de ces villes. Ce qui amène à avoir de bénéfique et de regagner vite nos demeures ».<sup>5</sup>

Il en est de même pour des villes comme Grand-Lahou, Dabou, Sassandra, Tabou. Selon Effoua Egyamanh : « Nos mères transportaient les poissons à Braffedon, Noumouzou, Grand-Lahou, Dabou, Kpass Dibrim. En ces lieux, la vente du poisson était rapide et bénéfique. Bien vrai que les populations étaient aussi des pêcheurs, elles préfèrent les poissons des femmes fante. ».<sup>6</sup> La vente des produits de pêche par les Fante est soulignée par un administrateur colonial. Il note : « Il n'a été signalé ce fait que ces jours derniers, le seul village d'Azuretti a vendu en une fois au centre de Bonoua pour deux mille sept cents francs de poissons payés comptant. »<sup>7</sup>. Cette méthode était propice aux Fante, puisqu'elle leur permettait de garantir leur vente, de tirer leur meilleur profit et de renouer et de consolider les rapports commerciaux avec les populations de ces différents centres commerciaux. Ces produits leur conféraient un avantage concurrentiel sur les poissons exploités par les pêcheurs de ces localités.

En effet, plusieurs populations de ces localités pratiquaient la pêche. Mais elle est continentale. Or ces produits halieutiques étaient moins prisés par ses populations. Avec les commerçants fante, les populations de ces marchés contractaient de crédits de marchandises. A cet effet Alaba Mensan affirme : « Lorsque les femmes fante très connaissent bien la personne, qu'il a une bonne et longue relation commerciale, elles cèdent leurs poissons à crédit et après la vente de cette dernière, elles récupèrent leur argent. »<sup>8</sup>. Par cet acte, les populations qu'échangeaient avec les Fante deviennent leurs clients de premier rang. À travers le commerce du poisson, ils parvinrent à être des traitants itinérants et dynamiques. Ils se déplacent de hameau en hameau, de village en village et de ville en ville pour écouler leurs marchandises (P. Kipré 1981 : 249). Cette action est le propre du Fante, car il est toujours en perpétuel mouvement pour la recherche du profit. Tout comme dans le circuit de pêche. En dehors de cette stratégie qui fut très importante

---

<sup>5</sup> Enquêtes orales réalisées le 25-11-2018 à Azuretti auprès de Mamae Adjoua Atta.

<sup>6</sup> Enquêtes orales réalisées le 29-10-2019 à Kpandadon auprès de Effoua Egyamanh.

<sup>7</sup> ANCI 1EE123 (6), Colonie de Côte d'Ivoire. Cercle de Grand-Bassam. Affaires politiques et indigènes. Réponses au rapport politique du mois de Février 1912.

<sup>8</sup> Enquêtes orales réalisées le 30-10-2019 à Kpandadon auprès de Alaba Mensan.

pour cette activité, avec l'essor des voies de communication, les Fante apportent leur commerce vers les zones de l'intérieur de la Côte d'Ivoire.

## ***2-2- La mise en place des voies de communication : ouverture du commerce du poisson vers l'intérieur de la Côte d'Ivoire***

La place du poisson pêché par les Fante dans l'alimentation des peuples de la Côte d'Ivoire est un fait irréfutable. Pendant la période précoloniale et le début de l'époque coloniale, le commerce du poisson que les Fante pratiquaient se déroulait sur le littoral. Mais avec la colonisation et le développement des voies de communication, il est porté vers l'intérieur. Les voies de communication existaient en Côte d'Ivoire avant le XIX<sup>e</sup> siècle, mais sous forme de pistes (Z. Sem-Bi, 1986 : 15, E. Maestri, 1976 : 31). L'on assiste à une multiplication de ces infrastructures avec l'avènement de la colonisation française. Par ses ambitions politiques et économiques, l'Administration coloniale met en place des routes à la place des pistes, reliant le Sud au Nord. Par le décret du 06 novembre 1903, débute la construction de la première section du chemin de fer à partir du 12 janvier 1904. En 1906, la voie atteint Agboville, en 1909, le chemin de fer arrive à Dimbokro et en 1913 à Bouaké (E. Maestri, 1976 : 227). De 1903 à 1913, le chemin du fer a une distance de 315km, 559km en 1929 et 808 km en 1934 (Z. Sem-Bi, 1986 : 248).

Outre le chemin de fer, elle comptait 3620 km de grands axes fréquentables toute l'année de 1903 à 1947. Ce réseau routier passe à 9970 km en 1958 (Z. Sem-Bi, 1986 : 552). Ces infrastructures demeurent le facteur principal de développement économique dans la mesure où, elles constituent de grandes voies d'écoulement des produits agricoles, mais aussi pour le déplacement des hommes. Elles deviennent par la suite le moyen d'expansion du commerce du poisson. Par conséquent, elles entraînent un dynamisme dans cette activité, puisque, le poisson que les Fante exploitent, est apprécié par la population ivoirienne.

Les voies de communication est un facteur de rapprochement entre les populations du Sud et celles de l'intérieur dans la mesure où, elles facilitent l'accès de ces zones et modernisent les flux commerciaux (J.G. Zunon, 1980 : 192), dont le commerce du poisson occupe une place importante. L'impact des voies de communication dans cette activité est perçu par l'un des administrateurs de cercle de Grand-Bassam dans le rapport trimestriel du 1912 en ces termes : « Les Fantis de la Côte de l'Or, viennent pendant cette période de s'y livrer à l'industrie de la pêche et vendent aux tribus de l'intérieur et à celles situées sur la ligne du chemin

de fer le poisson séché et fumé qu'elles consomment journellement [...] ».<sup>9</sup>

Par la mise en place des infrastructures, les villes situées autour du chemin de fer deviennent des consommatrices privilégiées du poisson. Les localités de l'intérieur vers lesquelles se dirigeaient les commerçants fante ont constitué un véritable marché pour les ressources halieutiques. En effet, le développement de la population des centres urbains situés aux environs du rail, à l'émergence de l'économie de plantation et une concentration de ces populations aux nouveaux chantiers agricoles entraîne l'essor des marchés (K. Delaunay, 1995 : 282). Ainsi les Fante trouvent d'énormes débouchés pour leur production halieutique. C'est aussi ce qui explique le développement du commerce du poisson dans cette partie de la Côte d'Ivoire. A partir de 1920, les centres urbains et ruraux de la Basse-Côte d'Ivoire deviennent les principaux consommateurs du poisson séché ou fumé, permettant la croissance des activités commerciales des Fante de ce produit. L'importance de la consommation des produits halieutiques par les populations de l'intérieur est largement partagée par J. Gaston pour qui : « le poisson fumé est très recherché par les du Baoulé et de la forêt. » (1917 : 129).

A partir de la région de Grand-Bassam, notamment la localité d'Azuretti, le poisson est acheminé en pays attié, abbey à travers les villes comme Adzopé, Agboville, par la suite, il est conduit à Dimbokro, Bouaké. En dehors des centres commerciaux du rail, qui constituent des débouchés pour les Fante, il y avait des localités situées hors du chemin de fer qui participent au commerce du poisson. De Grand-Lahou, certains commerçants remontent à Tiassalé, Oumé, Toumodi. D'autres de Grand-Lahou arrivent à Divo, Lakota, Gagnoa. La provenance des produits halieutiques de Grand-Lahou, est confirmée par les sources d'archives. Elles mettent en évidence que, c'est de Grand-Lahou que viennent les traitants et commerçants fante qui emportent du poisson séché ou fumé dans les marchés de Tiassalé et Dimbokro. Ces spécialistes de ce commerce viennent en nombre élevé. Après la vente de leurs produits, ils se retournent en achetant des tissus du pays Baoulé qu'ils revendent à Grand-Lahou.<sup>10</sup>

---

<sup>9</sup> ANCI 1EE 123 (5) Colonie Côte d'Ivoire Cercle des Lagunes. Poste de Grand-Bassam. Rapports d'inspection. 1911-1913.

<sup>10</sup> ANCI 1QQ 9 Colonie de Côte d'Ivoire, Liste et adresses des maisons de commerce de la colonie de Côte d'Ivoire. Note sur le commerce des cercles de Korhogo et Agboville 1907, 1913.

Ce sont les hommes fante qui spécialisent dans le négoce du poisson de cette ville vers les marchés de l'intérieur.<sup>11</sup> Il en est de même pour les localités de l'Ouest notamment Sassandra, Grand-Bereby, Tabou, où es Fante originaires d'Elmina furent les principaux commerçants qui conduisirent le poisson fumé ou séché à Soubré.<sup>12</sup> Le commerce du poisson que les Fante pratiquaient connut un véritable essor. Ce développement est lié à la stratégie du commerce de proximité et celui tourné vers l'intérieur, grâce aux moyens de voies de communication mis en place par l'Administration coloniale. Cependant, il connaîtra un déclin à cause de la politique de l'autorité coloniale.

### **3- La décadence du commerce du poisson des Fante**

Le commerce du poisson que les Fante exerçaient dans la colonie connut un véritable développement. Celui conduit l'Administration coloniale à prendre des mesures restrictives. Ces mesures entraînent le déclin du commerce du poisson des Fante.

#### ***3-1- L'intervention de l'Administration coloniale dans le commerce du poisson***

Ayant pour objectif de faire de la Côte d'Ivoire une colonie d'exportation et avec une occupation effective, l'Administration coloniale prit des mesures pour la réorganisation des institutions politiques, économiques, commerciales existantes. Le commerce du poisson que les Fante pratiquaient avec les populations de la côte et de l'intérieur subit des bouleversements. L'ancienne structure commerciale qui permit aux Fante de connaître un essor est remise en cause par un arrêté du 9 octobre 1914 par l'Administration coloniale. Cette mesure restrictive est bien résumée par l'administrateur Corbière dans son rapport de fin de gestion :

L'industrie de la pêche autrefois florissante à Lahou a été réduite à néant depuis 1915 par suite de l'arrêté du 9 octobre 1914 interdisant l'exportation de poisson fumé dans les colonies étrangères voisines. Cet arrêté qui avait été pris dans le but de sauvegarder nos propres ressources n'a plus sa raison d'être à l'heure actuelle et peut-être rapporté sans inconvénient.<sup>13</sup>

---

<sup>11</sup> Enquêtes orales réalisées le 29-10-2019 à Kpandadon auprès de Effoua Egyamanh.

<sup>12</sup> Enquêtes orales réalisées le 04-11-2019 à Sassandra auprès de Koblan N'Krumanh.

<sup>13</sup> ANCI IEE 123 (5/6) Colonie de Côte d'Ivoire. Cercle des Lagunes. Rapport de fin de gestion de Corbière (septembre 1914- mars 1918).

Certes, il est question d'une exportation des ressources halieutiques vers la colonie de la Côte de l'Or, pays d'origine des pêcheurs et des commerçants fante, mais, il en est pas les cas des traditions orales. Elles révèlent que la grande partie des produits pêchés était vendue en Côte d'Ivoire.

En réalité, l'Administration coloniale avait une volonté de contrôler les richesses de la colonie, afin de mieux les exploiter. Vu que l'exploitation de ces ressources échappait à son contrôle et aux commerçants français, elle prit cet arrêté de 1914 pour briser les activités des Fante dans ce domaine. Produit de contact entre la côte et l'intérieur, le poisson dont la production et la commercialisation était l'apanage des Fante, connut un énorme recul. Car il procurait aux Fante de véritables revenus.<sup>14</sup> Cette intervention avait aussi pour but d'asphyxier l'économie et les sources de revenus des Fante.

En dehors de cette interdiction, elle institua aussi une série de mesures fiscales sur le colportage et un service de l'inspection des produits de traite. La production des ressources halieutiques des Fante s'insère dans le domaine de l'économie de traite, dont les commerçants, les traitants de caoutchouc, les employés des maisons de commerce intervenaient. Ces mesures se manifestent par les amendes, l'instauration de l'impôt de capitation, les punitions. Au sujet de la punition, l'administrateur du cercle de Tabou inflige en 1912 une punition disciplinaire à un chef des pêcheurs fante pour avoir vendu du poisson hors de cette ville.<sup>15</sup> Ces mesures montrent nettement la détermination de l'Administration coloniale à contrôler le commerce du poisson des Fante. Elle oblige les commerçants fante à avoir de l'autorisation avant de commercialiser le poisson sur les marchés.<sup>16</sup> Ces mesures avaient le but de s'assurer le monopole du commerce de traite, mais aussi leur pénétration dans les zones insoumises.

Par ailleurs, elle soupçonnait les Fante de se mêler aux peuples résistants à la colonisation française. C'est sans doute la raison pour laquelle, elle employait cette méthode de contrôle, de punition d'amende et d'interdiction aux Fante, toute commercialisation vers les zones de l'intérieur, afin d'éviter qu'ils apportent leur assistance à ces peuples. Aussi, ces mesures étaient un prétexte pour assurer le contrôle des

---

<sup>14</sup> ANCI 1EE 123 (5/6) Colonie de Côte d'Ivoire. Cercle des Lagunes. Poste de Grand-Bassam. Rapports mensuels 1908-1910.

<sup>15</sup> ANCI 1EE 58 (1/6). Colonie de Côte d'Ivoire. Cercle du Bas-Cavally, Tabou, Rapport mensuel, juillet 1912.

<sup>16</sup> ANCI 1QQ 196 Colonie de Côte d'Ivoire, Cercle de Bas-Cavally, Autorisation accordée à M. Robert Everett en vue d'exporter des harengs fumés en Gold Coast. Tabou, Monsieur l'Administrateur du Bas-Cavally à 11-05-1916.

marchandises aux postes de douane (R-P. Anouma, 2005 : 535). En 1912, l'administrateur du cercle de Grand-Bassam relevait à l'administrateur général qu'il était nécessaire d'appliquer l'ancienne patente de vingt-cinq (25) francs aux pêcheurs fante, afin de créer de nouvelles ressources économiques pour la colonie. En effet, ce prélèvement découlait de la vente du poisson par les traitants fante au centre de Bonoua, dont le revenu de cette commercialisation en seul jour s'élève à deux mille sept cents francs.<sup>17</sup>

Cette politique de l'Administration coloniale se poursuit jusqu'après la seconde guerre mondiale. Ces mesures engendrent un véritable bouleversement du commerce du poisson des Fante. A peine qu'ils n'arrivent à trouver des solutions pour redynamiser leur activité, ils sont obligés de faire face aux produits importés que la population ivoirienne s'oriente.

### ***3-2- Une population tournée vers les produits congelés***

Les 70% des produits halieutiques que la population ivoirienne consomme proviennent de l'Océan Atlantique et sont en grande partie issus du port de pêche d'Abidjan, dont sa consommation est fortement appréciée par l'ensemble des habitants de la Côte d'Ivoire. Il représente le principal pôle du réseau de distribution du poisson de la pêche maritime. Mise en place depuis 1955, le port de pêche assure la totalité des importations de poisson congelé et de la production de la pêche industrielle nationale grâce aux infrastructures adaptées au stockage et à la conservation des ressources halieutiques (P.K. Anoh, 1994 : 110). Par ces structures très performantes pour la capture, le stockage et la conservation des poissons, permettent à la population de l'intérieur de bénéficier de ces produits. Le territoire de la Côte d'Ivoire est couvert dans son entièreté d'entrepôts frigorifiques secondaires, de centres de fumages et de marchés permettant ainsi de servir les centres de relais des entrepôts mères du port (P.K. Anoh, 1994 : 110). Ces structures sont liées à la construction d'entrepôts frigorifiques, du port de pêche d'Abidjan.

Les populations des villes hors du littoral n'auront pas besoin de se procurer des poissons pêchés et vendus par les Fante. Car certaines

---

<sup>17</sup> ANCI IEE 123 (5/6) Colonie de Côte d'Ivoire. Cercle des Lagunes. Poste de Grand-Bassam. Rapports d'inspection 1911-1913.

sociétés comme AFRIPECHE<sup>18</sup> mettent à la disposition de ces habitants des entrepôts frigorifiques pour la livraison des poissons congelés. Cette société comptait seize (16) entrepôts frigorifiques en Côte d'Ivoire répartis de manière suivante. Au Sud : Grand-Bassam, à l'Est : Abengourou, Agnibilekrou, Bongouanou, Bondoukou, au Centre : Bouaké, Bouaflé, Yamoussoukro, Dimbokro, à l'Ouest : Divo, Daloa, Gagnoa, Danané, Duekoué et au Nord : Korhogo. L'analyse de cette répartition montre une forte implantation des entrepôts frigorifiques dans l'intérieur. Sur les 16 entrepôts frigorifiques, les villes de l'intérieur totalisaient 15 sur les 16. Celle-ci démontre l'importance des produits congelés pour les populations de l'intérieur. Par ailleurs, cette faiblesse de l'installation des entrepôts frigorifiques dans le Sud, révèle l'impact du commerce du poisson des Fante dans cette partie.

Les ressources halieutiques acheminées dans ces villes étaient vendues aux populations qu'après transformation, qu'elles consomment (C. Boisdaman, 1971 : 65). Les principaux poissons commercialisés sont les espèces pélagiques et semi-pélagiques, composées essentiellement de sardines, de fritures, de chinchards. Elles sont très demandées sur les marchés urbains et ruraux, conduisant ainsi à une forte croissance de la production halieutique des sardines. En 1955, la production de sardines est de 3500 tonnes, en 1959, elle passe à 10000 tonnes et en 1965, elle est de 20000 tonnes. Cet accroissement découle de l'appréciation de ces produits par les habitants de l'intérieur de la Côte d'Ivoire.

Cette conjoncture amène les populations ivoiriennes à se tourner plus aux les produits congelés au détriment des poissons vendus par les Fante. Au fur et à mesure qu'ils connaissent un intérêt auprès des habitants ivoiriens, le commerce du poisson des Fante subit une diminution. Parlant de la pêche industrielle et de ces produits congelés, A. Lassarat fait le constat suivant :

Cette nouvelle orientation de la pêche s'avère beaucoup plus rentable que le travail au chalut ; malgré l'importance des captures (plus de 100 tonnes certains jours), les sardiniers ont toujours écoulé leur pêche vendue à des mareyeurs africains ; ceux-ci en font fumer une grosse partie pour la consommation locale et pour l'expédition vers l'intérieur (1958 : 54).

La pêche sardinière connaissait une prospérité considérable par son employabilité de grands filets coulissants, mais aussi des débouchés sur

---

<sup>18</sup>AFRIPECHE est une société à caractère familial, créée par des frères libanais. Cette installation en Côte d'Ivoire a été faite à partir des études des marchés de brousse et une connaissance acquise au Liberia, là où, débutèrent ses activités. Elle fut la première société à s'initier dans le stockage du poisson frais.

les marchés de l'intérieur, en réduisant les marchés détenus par les commerçants fante. Ainsi par la criée aux chalutiers, les échanges dans ce domaine intéressent également aux Baoulé, Dioula, Beté, Ebrîé qui s'appuie sur les réseaux anciens établis lors de la mise en place de la première pêcherie (A. Lassarat, 1958 : 60). Cette voie conduit à l'arrivée des grossistes, des demi-grossistes originaires du Nord de la Côte d'Ivoire et de la Haute-Volta : Mossi, Bellah, Dioula, Samoko, Gossi, Bodo, Maraka, Gouin, Nianga, Gados, dont leur nombre est estimé environ 360 (A. Lassarat, 1968 : 20).

Avec l'avènement de la pêche industrielle, des entrepôts frigorifiques et des grossistes, l'on assiste à la décadence du monopole du commerce du poisson des Fante en Côte d'Ivoire. Véritables pêcheurs et commerçants, les Fante connurent un énorme déclin de leur activité, qui était au départ du XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> prospère. La pêche industrielle fit l'industrie qui porta une forte concurrence aux pêcheurs et commerçants fante. Elle conduisit progressivement la chute du commerce des Fante. Plusieurs pêcheurs fante abandonnent la pêche artisanale au profit de cette pêche industrielle. Par ailleurs cette activité est détrônée par le commerce du poisson congelé, lié à la politique de l'Administration coloniale. Elle perd son éclair sous les décisions et les réformes de l'Administration coloniale.

## **Conclusion**

Au terme de cette étude, il convient de retenir que la recherche du profit liée aux ressources halieutiques amène les Fante à pratiquer le commerce du poisson, dont ils étaient de véritables producteurs. L'absence de l'activité de pêche et une denrée halieutique appréciée par les peuples autochtones permirent aux Fante de développer la production halieutique grâce au commerce de proximité auprès des populations riveraines. Ce commerce connut un essor dû à la mise en place des voies de communication par l'Administration coloniale. Elles donnent une nouvelle orientation commerciale aux Fante, en dirigeant leurs productions à l'intérieur de la colonie. Cet essor fut freiné par la politique coloniale. L'Administration coloniale s'immisce dans le commerce du poisson de ce peuple avec l'instauration des amendes, des punitions disciplinaires et l'interdiction commerciale vers certaines zones de la Côte d'Ivoire. En dehors de ces mesures qui fragilisaient cette activité, il eut la mise en place d'une pêche industrielle dont ses produits sont congelés, puis exportés vers l'intérieur. Ces produits très appréciés



par la population ivoirienne donnent naissance à une autre race de commerçants “grossistes, demi-grossistes ou des mareyeurs” issue de diverses origines. Ainsi le monopole des Fante dans ce domaine connaît un déclin.

## Sources et références bibliographiques

### Sources orales

N°	Noms et prénoms	Age	Statut social	Lieu d’entretien	Date de l’entretien
1	Alaba Mensan	72 ans	Commerçante	Kpandadon	30-10-2019
2	Effoua Egyamanh	50 ans	Commerçante	Kpandadon	29-10-2019
3	Koblan N’Krumanh	90 ans	Pêcheur, notable	Sassandra	04-11-2019
4	Kouamé Kodjo Sam	65 ans	Enseignant à la retraite	Port-Bouët	20-10-2018
5	Mamae Adjoua Atta	75 ans	Commerçante	Azuretti	25-11-2018

### Sources d’Archives

**ANCI 1EE 58** (1/6) Colonie de Côte d’Ivoire. Cercle du Bas-Cavally, Tabou, Rapport mensuel, juillet 1912.

**ANCI 1EE 123** (5) Colonie Côte d’Ivoire Cercle des Lagunes. Poste de Grand-Bassam. Rapports d’inspection. 1911-1913.

**ANCI 1EE 123** (5/6) Colonie de Côte d’Ivoire. Cercle des Lagunes. Poste de Grand-Bassam. Rapports mensuels 1908-1910.

**ANCI 1EE123** (6), Colonie de Côte d’Ivoire. Cercle de Grand-Bassam. Affaires politiques et indigènes. Réponses au rapport politique du mois de Février 1912.

**ANCI 1QQ 9** Colonie de Côte d’Ivoire, Liste et adresses des maisons de commerce de la colonie de Côte d’Ivoire. Note sur le commerce des cercles de Korhogo et Agboville 1907, 1913.

**ANCI 1QQ 22** Colonie de Côte d’Ivoire. Correspondance et questionnaires relatifs à la pêche dans les colonies françaises.

**ANCI 1QQ** 196 Colonie de Côte d'Ivoire, Cercle de Bas-Cavally, Autorisation accordée à M. Robert Everett en vue d'exporter des harengs fumés en Gold Coast. Tabou, Monsieur l'Administrateur du Bas-Cavally à 11-05-1916.

## Références bibliographiques

- ALLOU K. R.** (2002). *Histoire des peuples de civilisation akan des origines à 1874*. Thèse de doctorat d'Etat. Université de Cocody. 1515p.
- ANGOUA A. S.** (2014). *Civilisation des peuples du pays Assôkô à travers les sources orales et les récits de voyages européens de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle au début du XVIII<sup>e</sup> siècle*. Thèse de Doctorat en Histoire. Université de Nantes et Université Felix Houphouet Boigny. 649p.
- ANOH K.P.** (1994). *Contribution à l'étude du réseau de distribution des ressources halieutiques marines en Côte d'Ivoire*. Thèse de doctorat de 3<sup>e</sup> cycle de Géographie. Université de Cocody. 335p.
- ANOUMA R.P.** (2005). *Aux origines de la nation ivoirienne 1893-1946. Vol II : Corset colonial et prise de conscience 1920-1946*. Paris. L'Harmattan. 640p.
- AUGE M.** (1969). *Le rivage Alladian : organisation et évolution des villages alladian*, Paris. OSTROM. 264p.
- BALLONG W.M.J.B.** (1993). *Sao Jorge Da Mina, 1482-1637*. Braga-Paris. Fondation Calouste Gulbenkian. Centre culturel Portugais. Tome I : 349p.
- BOISDAMAN C.** (1971). *Aspects des pêches et de commercialisation du poisson de mer en Côte d'Ivoire*. Mémoire de Maîtrise. Université de Côte d'Ivoire. 101p.
- BONNECASE V.** (2001). *Les étrangers et la terre en Côte d'Ivoire à l'époque coloniale*. Montpellier, IRD REFO, Document de l'unité de Recherche 095, n°2, 59p.
- DELAUNAY K.** (1995). *Les pêcheurs ghanéens (fante et envé) sur le littoral ivoirien. Histoire de la pêche pirogrière maritime en Côte d'Ivoire au XX<sup>e</sup> siècle*. Thèse de doctorat. Université de Paris I-Panthéon-Sorbonne. 574p.
- FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture).** (2008). *Vue générale du secteur des pêches national : la république de Côte d'Ivoire*. Collection FAO. 43p.
- FYNN K.J.** (1976). *Oral traditions of the Fante states n°7. Kwamankèse*. IAS. University of Ghana- Legon, Ghana. 101p.
- GABRIEL J.** (1917). *La Côte d'Ivoire. Le pays-les habitants*. Paris. Emile Larose. 223p.

- GAYIBOR N. L. (S/D)** (1996). *Le peuplement du Togo : état actuel des connaissances historiques*. Lomé. Presses de l'UB. 183p.
- GRUVEL A.** (1923). *L'industrie des pêches sur la côte occidentale d'Afrique (du Cap Blanc au Cap de bonne Espérance)*. Paris. 193p.
- GRUVEL, A.** (1928). *La pêche dans la préhistoire, dans l'Antiquité et chez les peuples primitifs*. Paris. 232p.
- GYAMFI K. E.** (1975). *Traditional History of the Bono state an archaeological approach*, University of Ghana-Legon. Department of Archaeology. 101p.
- LASSARAT A.** (1958). La pêche en Côte d'Ivoire. *Revue des travaux de l'Institut des pêches maritimes*. XXII (1), pp.31-63.
- LASSARAT. A.** (1968). *La pêche en Côte d'Ivoire et ses perspectives de développement*. Abidjan. Direction des Pêches maritimes et lagunaires, 47p.
- LATTE E. J. M.** (2008). *Les échanges commerciaux dans le bassin occidental de la lagune Ebrié 1830-1931*. Thèse de doctorat d'Etat. Université de Cocody. 3 Tomes : 1544p.
- LOYER G.** (1714). *Relation du voyage du royaume d'Issymy, Côte de l'Or. Païs de Guinée en Afrique. La description du Païs, les inclinations, les mœurs et la religion des habitants avec ce qui s'y est passé de plus remarquables dans l'établissement que les Français y ont fait. Le tout exactement recueilli sur les lieux par le Révérend Père Godefroy LOYER*. Paris. Librairie Larose. 298p.
- KIPRE P.** (1981). *Les villes coloniales de Côte d'Ivoire. Economie et Société (1893-1940)*. Thèse de doctorat d'Etat. Université de Paris 3 Tomes :1075p.
- KOUAKOU Y. C.** (2016). *Les Kroumen et la mer, du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*. Thèse pour le doctorat unique en Histoire. Université Felix Houphouët Boigny d'Abidjan. 311p.
- MAREES D. P.** (1605). *Description et récit historial du riche royaume d'or de Guinea*. Amsterdam. Cornille Claesson. 100p.
- MAESTRI E.** (1976). *Le chemin de fer en Côte d'Ivoire : historique, problèmes techniques, influences sociales, économiques et culturelles*. Thèse de doctorat de 3<sup>e</sup> cycle en Histoire. Université d'Aix-en-Provence. Volume I : 448p.
- FOTE M. H.** (2006). *L'esclavage dans les sociétés lignagères de la forêt ivoirienne (XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*. Paris. Abidjan. IRD. Editions du CERAP. 1010p.
- NIANGORAN B. G.** (1969). Les Ebrié et leur organisation politique traditionnelle. *Annales de l'Université d'Abidjan. Ethnosociologie*, Série F. Tome I. Fascicule I. pp.51-89.
- NIANGORAN B. G.** (1984). *L'univers des Akan : des poids à peser l'Or. Les poids figuratifs*. Abidjan. NEA MLB. Tome II : 313p.
- PERROT C.H.** (2008). *Les Eotilé de Côte d'Ivoire aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, pouvoir, lignager et religion*. Paris. Publication-Sorbonne. 256p.

- SARBAH M.J.** (1897). *Fanti customary laws*. London. William Clowes & Sons Limites. 333p.
- SEMI-BI. Z.** (1986). *Equipements publics et changements socio-économiques en Côte d'Ivoire 1930-1957*. Thèse de doctorat d'Etat en Histoire. Université de Lille III. 1020p.
- SHUMWAY R.** (2011). *The Fante and Transatlantic slave trace*. University of Rochester Press. 235p.
- SURGY D. A.** (1965). *Les pêcheurs de Côte d'Ivoire. Tome 1 : les pêcheurs maritimes. Fascicules 2 : les pêcheurs Fanti*. Paris. CNRS-IFAN. 84p.
- TERRAY E.** (1995). *Une histoire du royaume abron du Gyaman : Des origines à la conquête coloniale*. Paris. Karthala. 1058p.
- VILLAUT. D. B. N.** (1669). *Relation des Costes d'Afrique appelées Guinée, avec la description du pays, des mœurs et façon de vivre des habitants, des productions de la terre, des marchandises qu'on apporte, avec les remarques historiques sur ces costes*. Paris. Denis Thierry. 455p.
- WONDJI C.** (1985). *La Côte ouest africaine. Du Sénégal à la Côte d'Ivoire. Géographie-Société-Histoire : 1500-1800*. Paris. Harmattan. 163p.
- ZUNON G. J.** (1980). *Les échanges dans les régions de Daloa du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle à 1936*. Thèse de doctorat de 3<sup>e</sup> cycle d'Histoire. Université de Paris VII. 554p.